



ECLAIRAGE PUBLIC : 2/3 DU PARC D'ENERGIE EURE-ET-LOIR EN TECHNOLOGIE LED D'ICI FIN 2024

Dans le cadre de son ambitieux programme d'amélioration des performances énergétiques des installations d'éclairage public que plus de 200 collectivités lui ont confiées, ENERGIE Eure-et-Loir a sollicité le soutien financier de l'Etat et de la Région Centre - Val de Loire. En cas d'obtention des subventions, la charge communale serait sensiblement réduite.

La Commission Eclairage public d'ENERGIE Eure-et-Loir a retenu, pour 2024, 78 dossiers d'amélioration des performances de l'éclairage public par le passage à la technologie LED. Le montant total d'investissement pour finaliser ces 78 demandes émanant des collectivités est d'environ 2,5 millions d'euros HT.

Ce programme va permettre de traiter **22 % du parc encore équipé de sources énergivores** (soit 4 270 points lumineux) et d'aboutir d'ici fin 2024 à ce que **65% du parc géré par ENERGIE Eure-et-Loir soit équipé en technologie LED** contre 55 % actuellement.

Dans ce cadre, le syndicat a sollicité le soutien de l'Etat via le Fonds Vert (dispositif pour accélérer la transition écologique dans les territoires) puisque l'intégralité des 78 projets y est éligible. **En cas de validation par les services de l'Etat, ce sont environ 500 000 € qui pourraient être affectés.**

Un reste à charge réduit pour les collectivités

Par ailleurs, au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), **la Région Centre-Val de Loire pourrait également financer, à hauteur de 460 000 €, ces opérations d'amélioration des performances énergétiques de l'éclairage public.** En effet, grâce au soutien du Pays Dunois, des agglomérations de Chartres et de Dreux, et du Pôle d'Équilibre Territorial Rural (PETR) du Perche, 40 communes devraient pouvoir bénéficier de ces fonds.

Si ces subventions étaient octroyées, le reste à charge pour les collectivités serait considérablement réduit.



En effet, si le règlement voté par le Comité Syndical prévoit une répartition de 60 % à la charge de la collectivité et 40 % à la charge d'ENERGIE Eure-et-Loir, la participation de l'Etat et de la Région permettrait, pour les collectivités éligibles à ces deux dispositifs, de réduire leur participation à 20 %.

Dans le cas où la collectivité n'est éligible qu'au Fonds Vert, la participation de celle-ci serait de 50 %.

Pour les communes des Portes Euréliennes d'Ile de France, du Cœur de Beauce et d'Entre Beauce & Perche, les fonds du CRST ont été fléchés vers d'autres actions.

Nous nous rapprocherons de ces intercommunalités pour étudier avec elles la possibilité de faire bénéficier leurs communes de ces conditions avantageuses dans les années à venir.

LOI APER : RIEN N'EST POSSIBLE SI ON OUBLIE LES RÉSEAUX

Promulguée il y a tout juste un an, la loi APER (Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables) a pour objectif de développer la production d'énergies renouvelables sur tout le territoire français. Si l'objectif est louable et ambitieux, il s'avère que le texte souffre de certaines insuffisances que notre fédération, la FNCCR, a fait remonter auprès du Gouvernement.

Pour que cette loi puisse être réellement efficace, il est nécessaire notamment d'**augmenter l'enveloppe du FACÉ** (Financement des Aides aux Collectivités pour l'Électrification rurale), dont le montant global de 360 millions d'euros n'a pas progressé depuis 2011, afin de tenir compte des besoins d'investissements que les **Autorités Organisatrices de la Distribution d'Énergie** (syndicats d'énergie) auront à porter pour accélérer la transition énergétique dans les zones rurales et éviter l'apparition de fractures territoriales.

Par ailleurs, il est indispensable que **les AODE aient connaissance, en amont, des projets** car elles savent si le réseau de distribution sera en mesure ou non d'absorber la production des nouvelles installations. De

même, les AODE doivent être associées à l'élaboration et à l'évolution des schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR). Il faut aussi **lever toute contradiction entre le code de l'énergie et le code de l'urbanisme** afin d'éviter de générer de nombreux contentieux dans le cadre des raccordements de ces sites de production au réseau électrique.

Ce ne sont là que quelques-unes des propositions que la FNCCR a émises auprès des rapporteurs de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale chargée d'évaluer la loi et je me réjouis que ceux-ci aient retenu un grand nombre de nos observations.

Soyez assurés qu'avec mes collègues de la FNCCR, **nous continuerons à porter la voix des collectivités** pour que la transition énergétique se fasse dans l'intérêt de nos territoires.



Gaz naturel : vers un contrat unique

Une majorité des contrats de concession de gaz naturel (hors propane et hors délégations de service public) vont arriver à échéance dans les prochaines années.

Dans ce cadre, a eu lieu, le 30 janvier dernier, une réunion de cadrage en présence de GRDF et d'élus du syndicat. Un accord de méthode a été trouvé afin de ne conclure qu'un seul contrat pour les 23 concessions actuelles.

Attention : les collectivités n'adhérant pas à la compétence gaz devront négocier, seules, leur prochain contrat de concession sauf à transférer la compétence au syndicat et ainsi rejoindre le contrat unique. Ce thème sera abordé au Comité du 23 mai.



PRODUCTION D'ÉNERGIE

NOS PROJETS PRODUISENT LEURS PREMIERS ÉLECTRONS



Philippe Morelle, maire de Vieuvicq, et Xavier Nicolas, Président d'ENERGIE Eure-et-Loir, ont coupé le ruban en présence du Sous-préfet de Châteaudun, Kevin Poveda, et du député de la 4^{ème} circonscription, Philippe Vigier.

Le 27 mars, a eu lieu à Vieuvicq, en présence de Monsieur le Sous-préfet de Châteaudun, Kevin Poveda, et de Monsieur le Député Philippe Vigier, l'inauguration de la première ombrière photovoltaïque portée par une collectivité ayant fait appel à ENERGIE Eure-et-Loir.

En effet, ENERGIE Eure-et-Loir est en mesure d'accompagner les projets photovoltaïques sur toitures ou ombrières. Pour cela, nous travaillons avec VAL DE LOIRE SOLAIRE, une filiale, spécialisée dans les projets de moins de 500 kW, de notre SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE (dont ENERGIE Eure-et-Loir est l'un des principaux actionnaires).

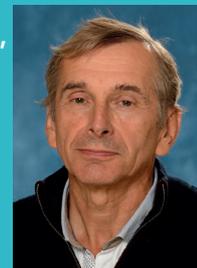
A Vieuvicq, l'ombrière a été dotée d'un bardage en bois, ce qui lui permet, outre la production d'énergie renouvelable, d'héberger un marché de producteurs locaux ainsi que des expositions commerciales et ludiques. D'une surface de 480 m², **cette ombrière produit l'équivalent de la consommation de 50 habitants.**

Châteaudun dote ses parkings d'ombrières

Au stade Beauvoir, à la piscine Roger Creuzot ou encore à la médiathèque de Châteaudun, les parkings produisent désormais de l'électricité "verte". Au total, ce sont **plus de 6 000 m² de panneaux photovoltaïques** capables de produire l'équivalent de la consommation de plus de 600 habitants !

L'équipe municipale de Châteaudun a pu bénéficier de l'accompagnement d'ENERGIE Eure-et-Loir et de VAL DE LOIRE SOLAIRE qui lui ont proposé un projet «clé en main» de solarisation. La collectivité perçoit également un loyer pour l'occupation de son patrimoine foncier.

PHILIPPE MORELLE,
MAIRE DE
VIEUVICQ :
«J'AI APPRÉCIÉ LA
PROXIMITÉ DE NOS
INTERLOCUTEURS»



Avec mon équipe municipale, nous sommes fortement engagés dans une démarche de développement durable et nous souhaitons mettre en œuvre une transition énergétique fondée sur une consommation raisonnée et sur une production vertueuse d'énergie.

Grâce à ENERGIE Eure-et-Loir et à VAL DE LOIRE SOLAIRE, nous avons pu concrétiser cette volonté politique, tout en rendant service aux habitants de Vieuvicq qui bénéficient désormais d'une ombrière capable d'accueillir des événements.

La grande force de ce projet réside dans l'accompagnement et la proximité des interlocuteurs. La solution "clé en main" est intéressante puisque la collectivité est soulagée des procédures liées à la phase de travaux et à la vente de l'énergie. Pour les communes comme Vieuvicq, c'est un réel avantage !

J'ai beaucoup apprécié le fait qu'il y ait toujours un agent d'ENERGIE Eure-et-Loir pour répondre à nos interrogations, pour nous renseigner sur le suivi de l'opération, y compris lorsque celle-ci connaît des difficultés d'approvisionnement des matériaux comme nous les avons connues en période post-COVID.



MISE EN SERVICE DE LA CENTRALE DE NOGENT-LE-ROTROU

UN PROJET DE TERRITOIRE POUR LE TERRITOIRE

Avec le raccordement au réseau de 12 900 panneaux photovoltaïques sur un site de 6,5 hectares situé dans la ZA de l'Aunay, Nogent-le-Rotrou devient une cité modèle en matière de transition énergétique. Ce chantier va permettre une production électrique de 8,35 GWh/an qui couvrira l'équivalent de la consommation électrique de 1 780 foyers.

Le financement du projet, dont le coût total est de 6,3 millions d'euros, est intégralement porté par EneR CENTRE-VAL DE LOIRE et ENERGIE Eure-et-Loir, qui ont créé une société de projet, baptisée "Solaire de l'Aunay". Cette société est propriétaire de la centrale et verse un loyer à la Communauté de communes du Perche, qui reste propriétaire du terrain.

"Solaire de l'Aunay" a proposé aux habitants de la communauté de communes du Perche, puis aux autres euréliens de s'associer au projet grâce à un financement participatif à hauteur de 150 000 euros. Chaque citoyen pouvait ainsi investir un montant compris entre 50 et 2 000 euros pour une durée de l'investissement de 4 ans, avec un taux annuel de 7%. C'est **la première fois en Eure-et-Loir qu'un financement participatif est proposé aux citoyens** dans le cadre d'une centrale photovoltaïque.

Vif succès du financement participatif

En partenariat avec la ville de NOGENT LE ROTROU, la Communauté de Communes du Perche, et ENERGIE Eure-et-Loir, EneR CENTRE - VAL DE LOIRE a organisé une réunion publique le 4 décembre 2023 afin de présenter les modalités du financement participatif de cette opération. En quelques semaines, les 150 000 euros ont été atteints et 139 citoyens ont ainsi contribué à la réalisation du chantier. **60% de la somme provient d'ailleurs d'habitants de la Communauté de Communes du Perche.**

La centrale au sol de la Zone Artisanale de l'Aunay est un projet exemplaire ayant réuni les conditions nécessaires à l'aboutissement de tout projet d'énergies renouvelables : un site propice, des porteurs de projet sérieux, une forte adhésion de la population et un plan de financement qui profite à l'ensemble du territoire...



Harold Huwart, président de la communauté de communes du Perche, Luc Lamirault, député, et les élus d'ENERGIE Eure-et-Loir (Xavier Nicolas, Christelle Lorin et Guy Champion) ont signé le premier panneau de la centrale en novembre 2023.

CHALEUR RENOUVELABLE : UNE ÉNERGIE SOUS-EXPLOITÉE

Les besoins en chaleur représentent presque la moitié de la consommation finale d'énergie, c'est-à-dire l'énergie consommée par les ménages, les entreprises de services, l'industrie, l'agriculture et les administrations publiques.



Elle est malheureusement produite à 60 % à partir de ressources fossiles alors qu'il existe des solutions renouvelables : solaire thermique, chaufferie bois, géothermie, valorisation de la chaleur issue des process industriels.

Depuis 2 ans, ENERGIE Eure-et-Loir porte, avec le soutien de l'ADEME et de la Région, un dispositif destiné à favoriser l'essor de ces technologies. Grâce à ce partenariat, les projets de chaleur renouvelable peuvent bénéficier de **subventions conséquentes : 60 % des frais liés aux études de faisabilité et 45 % du coût des travaux.**

Pour plus d'informations, contactez notre pôle Transition Énergétique au 02 37 84 14 49 ou par courriel à : energie-conseil@energie28.fr